

Québec, le 16 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue

Le 19 septembre dernier, la députée de Jeanne-Mance-Viger déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'adopter une loi visant à reconnaître la responsabilité des centres hospitaliers pour les fautes médicales commises par les médecins à l'intérieur de ces centres.

Actuellement, les médecins pratiquant au Québec sont considérés comme des professionnels indépendants. Ils se font accorder, par le conseil d'administration d'un établissement de santé et de services sociaux (établissement), des privilèges pour exercer leur profession dans cet établissement. Ils ne sont pas des employés des établissements. Ils sont réputés ne pas faire partie du personnel de l'établissement.

Bien que le médecin ne soit pas un employé de l'hôpital, l'établissement a quand même des responsabilités à l'égard d'une faute médicale. En effet, comme prescrit aux articles 41 à 59 de la LSSS, le conseil d'administration de l'établissement doit, dans le cas d'une plainte concernant un de ses médecins, demander au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de nommer un médecin examinateur dont le mandat est d'évaluer la faute.

... 2

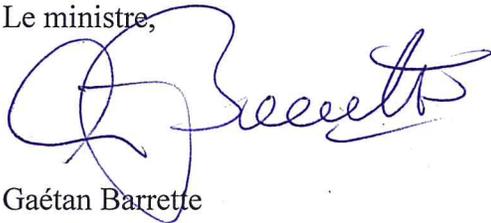
Dans le cas d'un désaccord entre les conclusions du médecin examinateur et du patient, ce dernier peut avoir recours à divers mécanismes afin de contester cette évaluation.

En terminant, rendre les établissements responsables des fautes médicales commises par les médecins qui seraient leurs employés ne dispenserait pas les patients de prouver la faute médicale à l'aide d'experts médicaux devant les tribunaux, l'existence d'un préjudice et le lien de causalité entre la faute et le préjudice.

Considérant ce qui précède, aucune modification législative n'est projetée.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-05419